

Décision : 39 COM 8B.24

## Coteaux, maisons et caves de Champagne, France

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-15/39.COM/8B et WHC-15/39.COM/INF.8B1,
2. Inscrit les **Coteaux, maisons et caves de Champagne, France**, sur la Liste du patrimoine mondial en tant que paysage culturel sur la base des **critères (iii), (iv) et (vi)** ;

**Code de la Décision** : 39 COM  
8B.24

**Thèmes** : Inscriptions sur la Liste  
du patrimoine mondial, Valeur  
universelle exceptionnelle

**États Parties (1)** : [France](#)

**Biens (1)** : [Coteaux, Maisons et  
Caves de Champagne](#)

**Session** : 39<sup>e</sup> session du Comité (39  
COM)

**Année** : 2015

### 3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

#### **Brève synthèse**

Dans le nord-est de la France, sur une terre tendre et crayeuse, les coteaux, maisons et caves de Champagne forment un paysage agro-industriel spécifique, avec les vignobles comme bassin d'approvisionnement et les villages et espaces urbains concentrant les fonctions de production et commerciales. Les impératifs du processus d'élaboration du vin de champagne ont entraîné une organisation en trois volets, basée sur un urbanisme fonctionnel, une architecture de prestige et un patrimoine souterrain. Ce système agro-industriel, qui a structuré non seulement le paysage, mais aussi l'économie locale et la vie quotidienne, est le résultat d'un long processus de développement, d'innovations techniques et sociales et de transformations industrielles et commerciales, qui ont accéléré la transition d'une culture artisanale à une production de masse d'un produit vendu dans le monde entier. Les femmes et les héritiers franco-allemands des anciennes foires de Champagne ont joué un rôle particulier dans l'évolution, qui plonge ses racines à Hautvillers, dans les collines d'Aÿ, le cœur du vignoble. Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, le mouvement s'est étendu aux villes voisines, à la colline Saint-Nicaise de Reims et à l'avenue de Champagne à Épernay, qui ont été entièrement bâties sur l'activité vinicole du champagne. Les trois ensembles qui composent le bien représentent le terroir du champagne et servent d'environnement de vie et de travail et de vitrine du savoir-faire traditionnel. Le mécénat a également été une source d'innovation sociale, dont le premier emblème est la cité-jardin du Chemin Vert à Reims. C'est le lieu où fut mise au point la méthode de production du vin effervescent, une méthode qui se propagerait et serait copiée dans le monde entier depuis le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui. Le champagne est un produit d'excellence, connu pour être le symbole universel de la festivité, de la célébration et de la réconciliation.

**Critère (iii) :** Les coteaux, maisons et caves de Champagne sont le résultat d'une expertise perfectionnée, génération après génération, d'une organisation interprofessionnelle exemplaire et de la protection de l'appellation, ainsi que du développement des relations interculturelles et d'innovations sociales sur une longue période de temps, auxquels les femmes ont aussi pris part. Grâce au développement de savoir-faire traditionnels, les Champenois ont surmonté de nombreux obstacles, autant dans les vignes (climat rude et sols crayeux plutôt infertiles), que dans le processus de vinification, grâce à leur maîtrise des techniques de production du vin effervescent, de l'assemblage et de la mise en bouteille. L'entreprise du champagne a également profité des contributions entrepreneuriales et technologiques des Britanniques et des Allemands. L'équilibre entre les vigneron et les maisons de Champagne a permis de développer une structure interprofessionnelle pionnière qui est toujours active.

**Critère (iv) :** Comme l'héritage des pratiques viti-vinicoles perfectionnées au fil des siècles, la production en Champagne est basée sur le bassin d'alimentation (les vignobles), les sites de production (les vendangeoirs, où les raisins étaient pressés, et les caves) et les centres de vente et de distribution (le siège social des maisons de Champagne). Ces éléments sont fonctionnellement imbriqués et intrinsèquement liés au substrat crayeux sur lequel pousse la vigne, qui est facile à creuser et que l'on retrouve dans l'architecture. Le processus de production spécifique du champagne, basé sur la deuxième fermentation en bouteille, requiert un vaste réseau de caves. À Reims, l'utilisation des carrières de craie gallo-romaines et médiévales et le creusement de caves à Épernay ou sur les coteaux ont conduit à la formation de paysages souterrains exceptionnels – le côté caché du champagne. Le champagne étant exporté dans le monde entier depuis de XVIII<sup>e</sup> siècle, le développement commercial a entraîné un urbanisme particulier qui intègre des objectifs fonctionnels et de représentation : les nouveaux quartiers ont été construits autour des centres de production et de vente, reliés aux vignobles et aux voies de transport.

**Critère (vi) :** Les coteaux, maisons et caves de Champagne, en particulier la colline Saint-Nicaise, avec ses carrières-caves monumentales et ses anciennes maisons de Champagne, et l'avenue de Champagne, avec les espaces de représentation des maisons de commerce, traduisent d'une manière exceptionnelle l'image symbolique unique au monde du champagne en tant que symbole de l'art de vivre à la française, de la célébration, de la réconciliation et de la victoire, en particulier dans le sport. La littérature, la peinture, les caricatures, les posters, la musique, le cinéma, la photographie et même les bandes dessinées témoignent tous de l'influence et de la constance de cette image d'un vin unique.

#### **Intégrité**

Le bien comprend les éléments les plus représentatifs et les mieux préservés, témoignant de la naissance, la production et la diffusion du champagne par une organisation fonctionnelle et territoriale symbiotique. Le bien s'est relevé des guerres, de la crise du phylloxéra et des révoltes de vigneron. Les villages des coteaux, limités par la topographie et la grande valeur des vignobles, demeurent bien préservés dans leurs limites d'origine. Le paysage et les parcelles ont très peu changé et le patrimoine bâti est toujours en bon état. Bien qu'elle ait subi des bombardements pendant la Première Guerre mondiale, la colline Saint-Nicaise a été restaurée et a conservé sa fonction. Les carrières de craie sont toujours utilisées pour la production de champagne et le réseau des

caves est bien préservé et toujours parfaitement opérationnel. La sauvegarde à long terme de l'intégrité visuelle du bien requiert le suivi de grandes installations de production d'énergie ; l'intégrité fonctionnelle pourrait bénéficier d'un programme de restauration de la biodiversité qui pourrait aussi contribuer à la spécificité du champagne.

### Authenticité

Les documents d'archives écrits et iconographiques témoignent des racines et du développement de l'histoire du champagne dans ce territoire et des changements mineurs apportés aux qualités visuelles du paysage. Comme ce fut le cas dans toute l'Europe, le phylloxéra décima les vignes : la plantation de cépages greffés, de vignes palissées, en remplacement des vignes non greffées plantées en foule, n'a pas engendré beaucoup de changements visibles, bien que cela témoigne de cette crise majeure dans l'histoire du vin. Les collines d'Hautvillers, Aÿ et Mareuil sur-Aÿ exportent leur vin en permanence depuis au moins quatre siècles et témoignent de la monoculture de la vigne basée sur les formes les plus anciennes de commerce extérieur de Champagne. Les maisons de Champagne ont assuré la sauvegarde de leur patrimoine architectural, y compris le décor et le mobilier d'origine, dans une large mesure, et elles sont toujours au service des activités liées à l'entreprise du champagne.

### Eléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien bénéficie d'un programme de protection complet, appliquant les outils fournis par les réglementations, les contrats, la gestion des sols et le classement patrimonial, soutenu par les législations françaises et européennes. D'autres outils renforcent ce programme ; par exemple les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), ou les zones protégées en tant que secteur sauvegardé. Les délimitations de l'appellation Champagne, comprenant plus de 300 villes et villages, a été définie en tant que « zone d'engagement » dans le système de gestion. Les communautés locales, la profession viticole et d'autres parties prenantes s'engagent, sur une base volontaire, à conserver et mettre en valeur leur paysage et leur patrimoine. Cette zone d'engagement constitue l'environnement du bien, c'est aussi un ensemble géographique et historique cohérent, représenté par le bien et sans lequel sa valeur ne peut être comprise. Elle permet la mise en place d'une gestion étendue et assure que des mesures prises pour mettre en valeur le paysage, le patrimoine et l'environnement soient cohérentes entre elles.

4. Recommande que l'Etat partie prenne en considération les points suivants :
  1. fournir un calendrier actualisé pour la finalisation des désignations de protection qui sont en train d'être établies ;
  2. développer une étude d'impact sur le patrimoine pour les projets de ferme éolienne de Pocancy-Champigneul ;
  3. entreprendre une étude complète du comportement structurel des carrières de la colline Saint-Nicaise dans le but de définir des mesures de protection/préservation spécifiques, dont une zone tampon appropriée liée à leur spécificité, une stratégie adaptée et efficace de conservation des structures et des interventions appropriées ;
  4. sélectionner les indicateurs les plus pertinents pour évaluer l'état de conservation du bien et de sa valeur, et définir une périodicité appropriée des mesures pour chacun des indicateurs ;
  5. définir et mettre en œuvre des mesures pour protéger ou restaurer la biodiversité du paysage ;
  6. soumettre tout nouveau projet situé dans le domaine de la maison Mercier au sud de la place de la République au Comité du patrimoine mondial pour examen, conformément au paragraphe 172 des *Orientations*;
5. Demande à l'Etat parti de soumettre au Centre du patrimoine mondial avant le **1er décembre 2016** un rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations susmentionnées ;
6. Demande également à l'Etat parti de soumettre au Centre du patrimoine mondial d'ici le **1er décembre 2017** un rapport sur la mise en œuvre des recommandations susmentionnées pour examen par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 42e session en 2018.

## Documents

 [Rapport des décisions](#)

### Contexte de la Décision

 [WHC-15/39.COM/8B](#)

 [WHC-15/39.COM/8B.Corr](#)

 [WHC-15/39.COM/INF.8B1](#)

## 2.3 Epernay

- a. Avenue de Champagne
- b. Fort Chabrol

-  Périmètre du bien aérien
-  Périmètre du bien souterrain
-  Zone tampon

0 500 m



échelle : 1 / 5 000  
Coordonnées au centre de la carte :  
03° 57' 43,20" E  
49° 02' 32,28" N  
Fond : IGN - BD PARCELLAIRE® / 2009  
Format d'impression : A0

Réalisation :  
**AGENCE D'URBANISME**  
Développement & Prospective

